



A quoi sert et combien vaut une rivière à saumons ?

Jean-François JEANDET

Fédération des Côtes-d'Armor pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique

Je me souviens...



10 juillet 1981: Jacques Tilly, PDG des abattoirs Tilly déclare:

Vive la pollution! Là où il y a de la pollution il y a de l'économie et l'économie fait vivre les hommes. Moi, je sais à quoi je sers, je fais vivre 300 foyers à Guerlesquin.

Tandis que la rivière.....expliquez moi, à quoi elle sert la rivière?



Réponse de Jean-Claude Pierre, Président de L'association de Protection des Salmonidés de Bretagne et Basse Normandie (AAPPSB): "A quoi sert la rivière? A rien, comme Mozart."



Mozart, un agent économique
qui nous veut du bien.

Valeur annuelle du Légier selon réglementation halieutique actuelle (TAC):
 $50 \text{ saumons} \times 5 \text{ kgs} \times 30 \text{ €/kg} = 7500 \text{ €}$

Valeur annuelle du Légier selon Mozart :
Recensement des aménités comptables et non comptables d'une rivière à migrateurs.



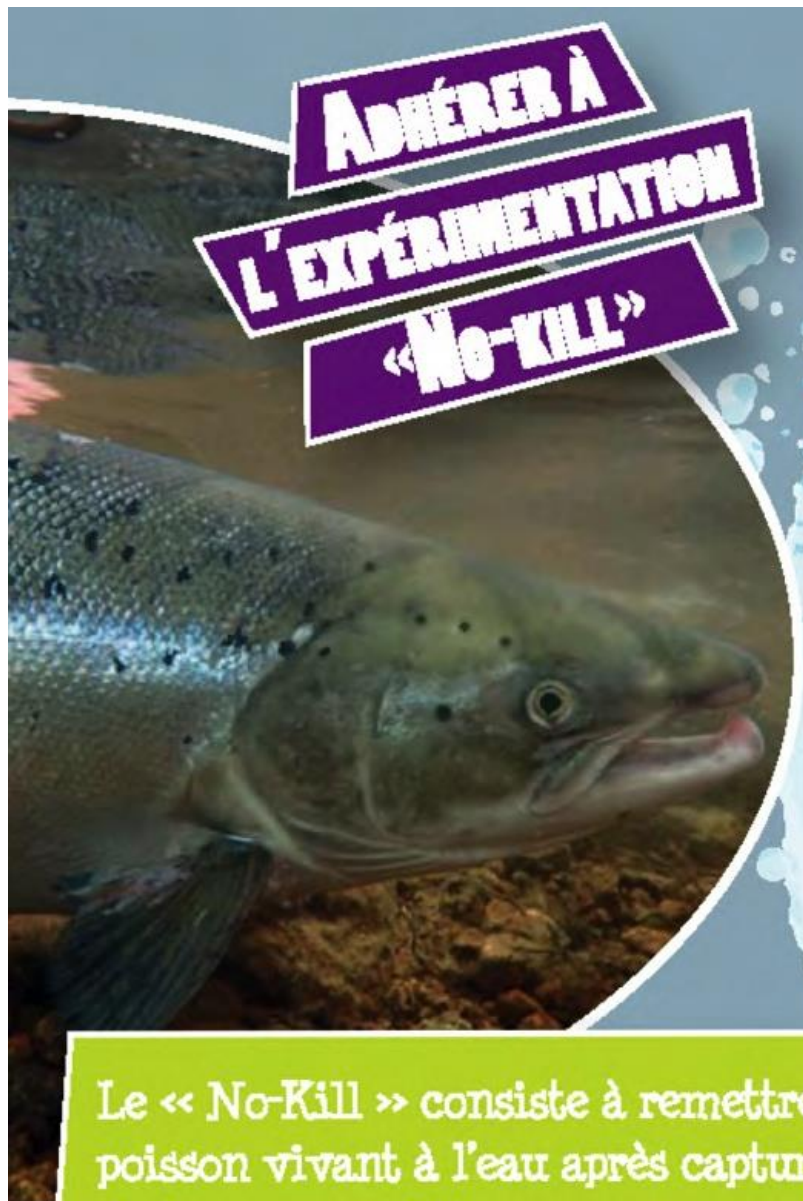
**PÊCHER LE SAUMON
EN « NO-KILL »
SUR LE LÉGUER**



En partenariat avec:



photo ©Fabrice BERGUES



ADHÉRER À

L'EXPÉRIMENTATION

«NO-KILL»

Le « No-Kill » consiste à remettre un poisson vivant à l'eau après capture dans de bonnes conditions pour sa survie.

Soit parce que vous souhaitez vous limiter dans vos captures conservées, soit parce que vous souhaitez pêcher au-delà de la date d'atteinte du TAC, il vous est proposé d'adhérer à une expérimentation de remise à l'eau de vos captures mise en place sur le Léguer.

Elle nécessite le respect de quelques précautions décrites au verso du document.

Le Plan de Gestion des Poissons Migrateurs des cours d'eau bretons préconise la réalisation d'un guide pour permettre aux pêcheurs de connaître les bonnes pratiques.

CONDITIONS PRATIQUES

- Dispositif accessible aux pêcheurs disposant d'une carte de pêche, réciprocaire ou non, ayant acquitté la cotisation « Pêche des Poissons Migrateurs »
- Inscription gratuite du pêcheur (www.federation-peche22.com ou par téléphone à la fédération) quand il le souhaite, à partir du 11 mars. L'inscription devient obligatoire dès l'atteinte du TAC et ce jusqu'au 14 juin 2017 inclus.
- Engagement du pêcheur à respecter une charte de bonne pratique dès son inscription et jusqu'au 14 juin 2017 inclus.

Le secteur ouvert à l'expérimentation concerne le Léguer du Pont Louars entre Trégrom et Plounévez-Moëdec (limite amont) au Pont Ste Anne à Lannion (limite aval).

INSCRIPTION OBLIGATOIRE

RESPECT D'UNE CHARTE

RÉCIPROCITÉ TOTALE



LA CHARTE D'ENGAGEMENT AU RESPECT DES BONNES PRATIQUES DU NO-KILL

Renseignements pratiques :

- inscription : www.federation-pechezz.com
- Renseignements : fédération de pêche des Côtes d'Armor 02 96 68 15 40
federationpechezz@orange.fr
- animateur / Garde : 06 85 77 62 08

- ✦ Remise à l'eau des saumons capturés.
- ✦ Mouche fouettée, hameçon simple, sans ardillon ou écrasé.
- ✦ Ligne la plus robuste possible.
- ✦ Epuisette à mailles caoutchouc ou à filet sans nœud.
- ✦ Dégagement de l'hameçon à la pince.
- ✦ Pas de manipulation du poisson hors de l'eau.
- ✦ Laisser un temps de récupération au poisson avant de le relâcher.
- ✦ Déclaration des captures.
- ✦ Coopération au suivi de l'expérimentation.
- ✦ Informer l'animateur /garde en cas de difficulté.



Consultez également la vidéo de la fédération québécoise pour le saumon atlantique sur la remise à l'eau des captures de saumon : <http://vimeo.com/77510760>